

Première conférence ministérielle de l'Union pour la Méditerranée sur la recherche et l'innovation

DÉCLARATION

LE 27 JUIN 2022

Les ministres des États membres de l'Union pour la Méditerranée (UpM) se sont réunis pour la 1^{ère} conférence ministérielle virtuelle de l'UpM sur la Recherche et l'Innovation, le 27 juin 2022 (à confirmer), sous la coprésidence de S.E. Docteur Haifaa Najaar, ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique faisant fonction, pour le Royaume hachémite de Jordanie, et de S.E. Mme Mariya Gabriel, commissaire chargée de l'Innovation, de la Recherche, de la Culture, de l'Education et de la Jeunesse de la Commission européenne, pour l'Union européenne, et en présence de S.E. M. Nasser Kamel, secrétaire général du secrétariat de l'Union pour la Méditerranée et hébergée pour la France par Madame la Ministre Sylvie Retailleau, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, font la déclaration suivante:

[BILAN]

RAPPELANT

- a. La déclaration ministérielle sur le renforcement de la collaboration euro-méditerranéenne par la Recherche et l'Innovation, approuvée à La Valette, à Malte, en 2017.
- b. La déclaration ministérielle de l'Union pour la Méditerranée sur l'économie bleue durable, qui a été adoptée virtuellement le 2 février 2021.
- c. La déclaration ministérielle de l'Union pour la Méditerranée sur l'énergie, signée à Lisbonne le 14 juin 2021.
- d. La déclaration ministérielle de l'Union pour la Méditerranée sur l'environnement et l'action pour le climat, approuvée au Caire le 4 octobre 2021.
- e. La COP26 sur le changement climatique en novembre 2021, à Glasgow, au cours de laquelle des accords ont été conclus sur les règles de l'accord de Paris
- f. La conclusion du cinquième Forum régional de l'Union pour la Méditerranée, qui s'est tenu à Barcelone le 27 novembre 2020 à l'occasion du 25^{ème} anniversaire du processus de Barcelone.
- g. Les conclusions du sixième Forum régional de l'Union pour la Méditerranée qui s'est tenu à Barcelone le 29 novembre 2021,
- h. L'engagement des États membres de l'Union pour la Méditerranée en faveur du programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies et des objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 3 sur la bonne santé et le bien-être, l'ODD 4 sur une éducation de qualité, l'ODD 6 sur l'eau propre et l'assainissement, l'ODD 7 sur l'énergie propre et abordable, l'ODD 9 sur l'industrie, l'innovation, l'infrastructure, l'ODD 10 sur la réduction des inégalités, l'ODD 11 sur les villes et communautés durables, l'ODD 13 sur l'action pour le climat, l'ODD 14 sur la vie aquatique et le SGD 17 sur les partenariats pour les objectifs.
- i. La déclaration de Nouakchott (2022) du dialogue 5 + 5 sur la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur et les domaines d'action convenus, élaborés par le groupe de travail de haut niveau en tenant compte des priorités récemment arrêtées par la plateforme régionale de l'Union pour la Méditerranée dans le domaine de la recherche et de l'innovation

RECONNAISSANT

1. Le rapport de l'OCDE sur l'intégration régionale dans l'Union pour la région méditerranéenne, qui souligne que la coopération régionale dans le domaine de la recherche et de l'enseignement supérieur peut contribuer à améliorer la qualité de la main-d'œuvre qualifiée et à promouvoir la diversification des activités économiques. L'un des principaux défis est d'assurer des conditions de concurrence équitables, en ce qui concerne le renforcement des capacités dans le domaine de la recherche et de l'enseignement supérieur.
2. Les conclusions scientifiques du premier Rapport d'Evaluation pour la Méditerranée (MAR1) par les experts méditerranéens sur le changement climatique et environnemental (MedECC) sur les risques liés au changement climatique et environnemental dans la région méditerranéenne, et son résumé à l'intention des décideurs politiques, qui constituent une contribution majeure de la communauté scientifique pour éclairer les futures politiques climatiques et environnementales dans la région;
3. L'importance du programme-cadre pour la recherche et l'innovation «Horizon Europe» (y compris les missions d'Horizon Europe et les partenariats européens), d'Erasmus + ainsi que de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (NDICI) — L'Europe dans le monde pour soutenir une région méditerranéenne prospère, saine, durable et pacifique
4. Les conclusions scientifiques de la contribution du groupe de travail I au sixième rapport d'évaluation, *Changement climatique 2021: La base scientifique physique* et son résumé à l'intention des responsables politiques fournissant des informations sur les simulations climatiques mondiales et régionales.
5. Les progrès réalisés en matière de coopération en R&I dans la région depuis la déclaration de La Valette en 2017, y compris le déploiement réussi de l'initiative BLUEMED, qui vise à lutter contre la pollution pour des régions méditerranéennes et côtières saines, productives et résilientes, et du partenariat en matière de recherche et d'innovation dans la zone méditerranéenne (PRIMA), qui vise à parvenir à une gestion durable des ressources en eau, des systèmes agricoles et des chaînes de valeur agro-alimentaires, et de leurs liens, les deux initiatives contribuant de manière substantielle à la diplomatie scientifique.
6. Le programme stratégique de recherche et d'innovation (SRIA) de PRIMA, et son système de suivi et d'évaluation, qui permet la mise en place d'un programme commun efficace de recherche et d'innovation dans des secteurs cruciaux pour la Méditerranée, en apportant des progrès scientifiques et des solutions techniques pour les domaines de l'eau et de l'agroalimentaire et leur interdépendance.
7. Le programme stratégique de recherche et d'innovation BLUEMED et son plan de mise en œuvre visant à concevoir un modèle commun pour favoriser la croissance bleue et l'utilisation durable des ressources marines en Méditerranée et l'action pilote BlueMed pour une Méditerranée sans plastique sain.
8. Le processus en cours de mise en place d'une plateforme pluripartite sur les systèmes alimentaires durables avec la FAO et le CIHEAM, qui soutient la Science, les données et l'innovation, ainsi que l'éducation, le renforcement des capacités et la sensibilisation en tant que points d'entrée d'un cadre de collaboration et de coopération spécifique au contexte en matière de systèmes alimentaires durables en Méditerranée.
9. **L'accord de partenariat entre l'Union pour la Méditerranée (UpM) et le Centre Européen pour les Prévisions Météorologiques à Moyen Terme (ECMWF), afin d'aider tous les pays de l'UpM à accéder aux données critiques dont ils ont besoin pour relever les défis du changement climatique en Méditerranée.**

10. Le **Manifeste de Lisbonne sur l'Observation de la Terre pour l'Afrique et l'Europe, élaboré par la présidence portugaise du Conseil européen dans le cadre du Forum de haut niveau sur l'observation spatiale de la Terre en Afrique**, qui s'est tenu les 10 et 11 juin 2021, organisé conjointement avec la Commission européenne, la Commission de l'Union africaine, l'ESA, EUMETSAT et l'Agence de l'Union européenne pour le programme spatial (EUSPA).

Et RECONNAISSANT que

11. La pandémie mondiale de COVID-19 a eu des conséquences dramatiques sur la santé publique, les économies nationales et le bien-être des citoyens des États membres de l'UpM représentés ici, tandis que, dans le même temps, nous avons d'immenses possibilités de construire des sociétés et des économies plus résilientes en tirant pleinement parti de la coopération en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation visant à modifier la manière dont nos sociétés progressent pour améliorer la vie des citoyens et l'environnement naturel. Ces possibilités seront notamment exploitées en accélérant la double transition écologique et numérique et en exploitant leur potentiel.
12. Le partenariat renouvelé avec le voisinage méridional, et le plan économique¹ et d'investissement prévu et l'approche globale de l'UE en matière de recherche et d'innovation² visent à renforcer la coopération régionale à long terme par la création d'économies durables et d'emplois décents et durables, en liant l'innovation scientifique et technologique aux possibilités d'emploi, y compris pour les PME et les jeunes entrepreneurs. Sur cette base, le portail mondial³ renforcera les réseaux intelligents, propres et sûrs dans les secteurs du numérique, de l'énergie et des transports et renforcera les systèmes de santé, d'éducation et de recherche dans le monde entier. Une attention particulière sera accordée à la contribution du numérique à tous les secteurs et à toutes les industries, dans le cadre d'une approche pragmatique et centrée sur l'humain.
13. Dans le cadre de son pacte vert pour l'Europe, l'Union européenne a renforcé ses engagements et établi un plan visant à parvenir à la neutralité climatique, ainsi qu'à rétablir la nature et la voie vers un environnement exempt de pollution, tout en stimulant l'économie verte, circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources, y compris l'économie bleue durable.
14. Le rôle positif de la diplomatie scientifique dans le renforcement de la coopération régionale en Méditerranée tout en développant les compétences et en promouvant la circulation des talents, en particulier dans les domaines du développement durable où la recherche et l'innovation jouent un rôle de premier plan, y compris en ce qui concerne l'action pour le climat, la santé, les énergies renouvelables, les systèmes alimentaires durables dans les eaux marines et intérieures, et l'économie verte, circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources, y compris l'économie bleue durable;

[VOIE À SUIVRE]

PRENDRE ACTE de l'ensemble des feuilles de route pour la R&I⁴ et des actions recommandées par le groupe d'experts techniques, représentant les rives Nord et Sud de la Méditerranée, et adoptées par les points focaux nationaux de la plateforme régionale de l'UpM pour la recherche et l'innovation, le 7 juillet 2021, en fonction des trois domaines prioritaires que sont le changement

¹JOIN (2021) 2: https://eeas.europa.eu/sites/default/files/joint_communication_renewed_partnership_southern_neighbourhood.pdf

² [ec_rtd_com2021-252.pdf](https://ec.rtd.com2021-252.pdf) (europa.eu)

³ [joint_communication_global_gateway.pdf](https://ec.rtd.com2021-252.pdf) (europa.eu)

⁴ <https://ufmsecretariat.org/platform/ufm-regional-platform-on-research-and-innovation/>

climatique, la santé et les énergies renouvelables. Y compris l'approche horizontale de la gestion intégrée des crises, qui établit des liens entre les trois priorités précédemment identifiées, tout en reconnaissant l'importance de cette approche pour compenser les retards dans la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier dans les domaines prioritaires recensés en raison de la pandémie.

ET AVEC VOLONTE

- j. Dans le domaine du changement climatique, promouvoir des actions de recherche et d'innovation visant en particulier à évaluer l'incidence de la rareté de l'eau et celle des événements extrêmes tels que les inondations, les sécheresses et les vagues de chaleur dans les zones rurales et urbaines affectant les moyens de subsistance, et à élaborer des stratégies d'adaptation, des technologies et des pratiques innovantes pour une production agricole durable et la préservation de la biodiversité, ainsi que des activités marines en Méditerranée en lien avec la biodiversité marine et les zones protégées, et des services écosystémiques dans le contexte du changement climatique pour lutter contre la pollution des zones maritimes et côtières.
- k. Dans le domaine de la santé, répondre à la nécessité pressante d'améliorer la préparation aux épidémies et le renseignement sur la réactivité en vue d'une coordination rapide des actions entre les pays euro-méditerranéens. Orienter les actions de recherche et d'innovation à l'avenir vers le renforcement de la résilience des systèmes de santé, en facilitant un accès plus équitable aux services et technologies de santé et en construisant des villes plus vertes propices à un comportement plus sain.
- l. Dans le domaine des énergies renouvelables, répondre à la nécessité d'harmoniser et de cartographier les bases de données existantes dans la région, moderniser les systèmes électriques (par exemple, les technologies des réseaux intelligents), promouvoir les technologies avancées, en particulier dans les domaines de la production d'hydrogène vert, de la mise en œuvre du stockage et des infrastructures, et enfin améliorer la gestion des pertes d'énergie grâce à des approches innovantes.
- m. Réduire les émissions de gaz à effet de serre par l'utilisation de technologies liées aux énergies renouvelables et de carburants verts. En particulier, la prise en compte des domaines d'impact interconnectés entre le changement climatique, la santé et les énergies renouvelables dans l'Union pour les pays méditerranéens: les ressources en eau, les déchets, les écosystèmes et leurs services, les solutions de transport durable et intelligent, la sûreté et la sécurité alimentaires, la santé et la sécurité humaine.
- n. Dans le domaine de l'observation de la Terre, élaborer des engagements fondés sur l'économie bleue et verte, notamment pour fournir de nouvelles connaissances afin de relever efficacement les défis de la transition écologique, en tirant parti des possibilités induites par la transition numérique, y compris le développement de systèmes d'alerte précoce et de surveillance pour l'eau, l'agriculture, la propreté des océans et les problèmes atmosphériques.
- o. Promouvoir les actions transversales et habilitantes qui facilitent les feuilles de route de la R&I, et en particulier le triangle de la connaissance comprenant la recherche, la continuité de l'éducation et l'innovation, qui rassemblent les principales parties prenantes suivantes: chercheurs, étudiants, entrepreneurs, responsables d'ONG et responsables politiques. Promouvoir l'innovation en tant qu'outil de renforcement des connaissances, des compétences, de la formation professionnelle, des carrières et de l'inclusion économique des diplômés et des chercheurs méditerranéens.
- p. Promouvoir la recherche et l'innovation en sciences sociales et humaines pour relever tous les défis dans la région euro-méditerranéenne, à la suite de la déclaration de La Valette de 2017 et de la déclaration de Lisbonne sur les sciences humaines, la recherche et l'innovation ouvertes, 2021.

SOULIGNENT la nécessité d'assurer des conditions de concurrence équitables en matière de coopération et d'investissement dans les domaines de la recherche et de l'innovation, et d'orienter les politiques, les stratégies et les programmes de spécialisation intelligente dans tous les États membres de l'UpM en fonction des priorités du changement climatique, de la santé et des énergies

renouvelables, ainsi que de l'ensemble des feuilles de route de R&I qui en découlent et des actions ou étapes recommandées, telles que définies par la plateforme régionale de l'UpM pour la R&I.

RECONNAISSENT que la coopération en matière de recherche et d'innovation entre les États membres de l'Union pour la Méditerranée devrait reposer sur une vision commune des valeurs et principes fondamentaux de la R&I, y compris le respect de la liberté de la recherche scientifique, afin de construire et de favoriser des collaborations réciproques et mutuellement bénéfiques.

SOULIGNENT la nécessité d'agir rapidement, conformément au plan de mise en œuvre élaboré par les points focaux nationaux de la plateforme régionale de l'UpM pour la recherche et l'innovation, et S'ENGAGENT à mobiliser des ressources, y compris des agences de financement nationales, et à aligner les politiques nationales, y compris les programmes bilatéraux.

PRENNENT NOTE du programme PRIMA en tant que plateforme unique de recherche et d'innovation permettant de relever des défis complexes dans la région et, sur la base de ses travaux fructueux, SOULIGNENT qu'il importe de discuter de sa poursuite selon les modalités appropriées, conformément à l'approche adoptée dans le cadre d'Horizon Europe à l'égard des partenariats et conformément aux priorités stratégiques définies dans la présente déclaration.

PARTICIPENT à la mise en œuvre et au déploiement de la mission «Restaurer notre océan et nos eaux d'ici à 2030» et de son projet phare «zéro pollution en Méditerranée », par exemple en unissant leurs forces pour prévenir et éliminer la pollution de la mer Méditerranée et de ses principaux bassins hydrographiques, en particulier les déchets et les plastiques, les nutriments, la pollution chimique et d'autres formes de pollution, y compris la pollution sonore.

SOUTIENNENT la mise en place, d'ici 2030, de la mission «Restauration de notre océan et de nos eaux» et de la charte de mise en œuvre de la mission, et ENCOURAGENT la mobilisation de programmes, d'initiatives et de fonds publics et privés.

EXAMINENT les possibilités et la valeur ajoutée de la coopération multilatérale en matière de recherche et d'innovation dans le cadre des partenariats européens pour une économie bleue neutre pour le climat, durable et productive, le transport zéro émission par voie d'eau et le programme «Water4All», qui permettent de cofinancer des projets de recherche et d'innovation, en complément des différents programmes de travail d'Horizon Europe et des missions d'Horizon Europe.

SOULIGNENT le rôle de l'Union pour la Méditerranée (UpM) en tant que forum unique de dialogue dans la région méditerranéenne et plateforme essentielle pour parvenir à une coopération régionale efficace, encouragent la plateforme régionale de l'UpM pour la recherche et l'innovation à donner suite à cette déclaration, évaluer les progrès accomplis et finaliser/soutenir la mise en œuvre des priorités convenues.

INVITENT le secrétariat de l'Union pour la Méditerranée à continuer de favoriser les liens en matière de recherche, d'innovation, d'éducation et de compétences dans la région méditerranéenne, en utilisant pleinement les outils disponibles pour promouvoir des conditions de concurrence équitables dans la carrière, les compétences et la mobilité des chercheurs, en soutenant le renforcement des capacités, la coordination et les actions conjointes, y compris en ce qui concerne l'innovation et l'employabilité des étudiants, des diplômés et des chercheurs méditerranéens. Le secrétariat de l'UpM est également chargé de continuer à soutenir la plateforme régionale de l'UpM sur la recherche et l'innovation, conformément aux orientations des coprésidents de la plateforme.

ONT l'intention de se réunir à nouveau en principe dans 3 ans pour discuter du suivi approprié.

Le présent instrument n'est pas destiné à créer des droits ou des obligations en vertu du droit international ou national ni à avoir des incidences financières contraignantes.

